

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
BUREAU DU PROCUREUR**

DÉCLARATION DE TÉMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉMOIN

Nom : HOUSSENI

Sexe : Masculin

Prénom : Bi Bouba Waziri

Nom du père : [REDACTED]

Autre(s) nom(s) utilisé(s) :

Nom de la mère : [REDACTED]

[REDACTED]

Ethnie : Mbororo

Religion : Islam

Langues parlées : Fulfuldé, sango, français, arabe

Langues écrites : Arabe, français

Langues utilisées au cours de l'entretien : Français/sango

Emploi : Président de l'Association pour l'Intégration et le Développement Social des
Peuhls de Centrafrique.

Lieu de l'entretien : BANGUI (RCA)

Dates et heures de l'entretien : 05AVR2017, 1015h – 1230h
06AVR2017, 1000h – 1300h & 1330h – 1615h
07AVR2017, 1320h – 1805h
09AVR2017, 0900h – 1215h

[REDACTED]

[REDACTED]

s de l'entretien]

CAR-OTP-2050-0788



Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien : HOUSSENI Bi Bouba Waziri, Témoin ; [REDACTED]
Substitut adjoint du Procureur ; [REDACTED] Interprète Sango-Français.

Introduction

1. J'ai été présenté à [REDACTED] (substitut adjoint du Procureur), fonctionnaires du Bureau du Procureur (le Bureau) de la Cour pénale internationale (CPI) et à [REDACTED] qui est Interprète Sango-Français pour le Bureau du Procureur de la CPI.
2. Les enquêteurs m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit son mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission du Bureau au sein de la CPI.
3. Les enquêteurs m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se déroulent en République Centrafricaine (RCA) depuis Août 2012. Ils m'ont également dit qu'ils avaient pris contact avec moi car ils pensaient que je pourrais détenir des informations permettant d'établir la vérité.
4. J'ai consenti à ce que l'entretien se fasse en Sango. Je comprends et je parle parfaitement le Sango.
5. Les enquêteurs m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. Ils m'ont précisé qu'ils cherchaient à connaître la vérité. Je consens à dire la vérité et je m'engage à apporter les réponses les plus complètes possible et fidèles à ce que je sais et me rappelle.
6. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais au Bureau, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux juges, à l'accusé/aux accusés, au(x) conseil(s) de l'accusé/des accusés et aux représentants légaux des victimes.
7. Les enquêteurs m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec le Bureau, ce que je comprends parfaitement.

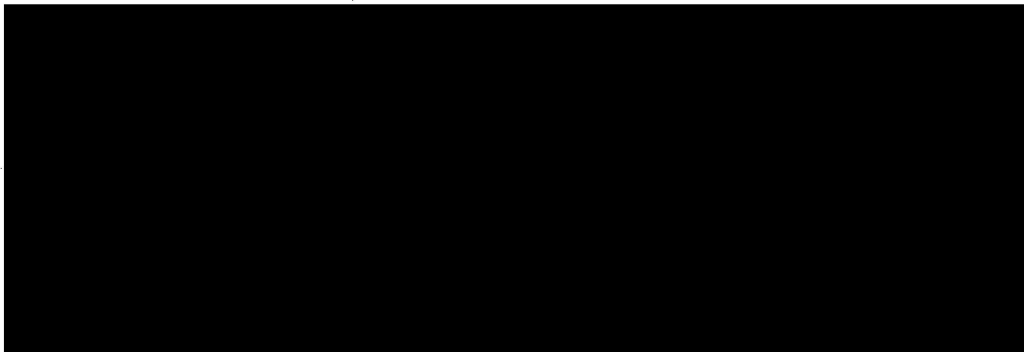
DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI



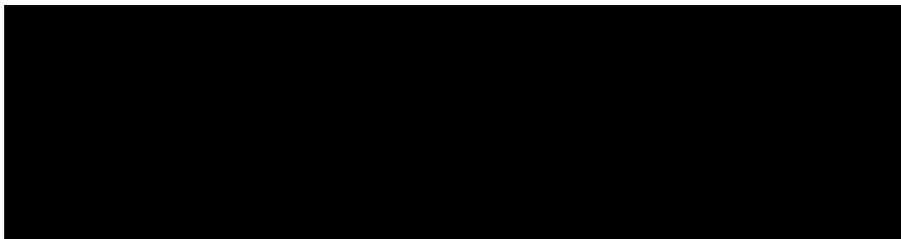
8. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des enquêteurs.
9. Les enquêteurs m'ont expliqué le déroulement de l'entretien. Ils m'ont indiqué qu'il était important que mon récit des événements soit aussi précis que possible et que, si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens, je n'hésite pas à le leur signaler. J'ai bien noté que je devais distinguer les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.
10. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Informations personnelles

11.



12. En 1995 j'ai créé mon ONG, l'AIDSPC (Association pour l'Intégration et le Développement Social des Peuhls de Centrafrique) [voir annexe A]. Cette association a été reconnue officiellement en 1998. J'en ai d'abord été le secrétaire général, de 1998 à 2004, puis j'en ai été élu Président par une assemblée de l'association. J'ai alors fait deux mandats de trois ans. Puis, j'ai été élu une troisième fois.
13. Parallèlement à cette activité au sein de l'AIDSPC j'étais revendeur de vaches et poursuivais également un peu mes activités minières. La plupart du temps je restais sur place à BANGUI et envoyais des gens qui se rendaient à BRIA ou MBOKI pour acheter des vaches.
14. En 2008-2009 j'ai été nommé représentant de la communauté Peulhe au Conseil Economique et Social. Ce Conseil, qui est apolitique, a un rôle consultatif s'agissant des projets de loi dans les domaines économique et culturel.



15. A l'heure actuelle, je suis toujours président de l'AIDSPC. Depuis 6 mois, je suis également membre du Comité consultatif et de suivi du DDRR (Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement) près la Présidence, comme personne ressource (c'est-à-dire conseiller). Et en mars 2017, j'ai été à nouveau nommé représentant de la communauté Peuhle au Conseil Economique et Social.

Ma situation et celle de ma famille pendant le conflit

16. Les troubles ont commencé avant la fin de mon troisième mandat comme président de l'AIDSPC, le 15 mars 2013. Je vivais alors à BANGUI dans le [REDACTED] arrondissement [REDACTED]

17. J'ai reçu des menaces verbales de la part de généraux de la Seleka vers fin avril 2013, après le coup d'Etat de Michel DJOTODIA. Ceux-ci, qui vivaient à BANGUI, me connaissaient et savaient que j'étais membre du Conseil Economique et Social. Ils m'ont adressé des menaces car pour eux je faisais partie de l'ancien régime, celui de BOZIZE.

18. [REDACTED]

19. En raison de ces menaces je suis allé me réfugier au Km5 où des membres de ma famille habitaient. J'y suis resté près de deux semaines.

20. Alors que j'étais encore au Km5, j'ai pris mon courage à deux mains et j'ai demandé audience pour rencontrer Michel DJOTODIA. Je l'ai rencontré à l'hôtel LEDGER en mai 2013. On a fait des photos avec lui. Tout d'abord, je me suis présenté personnellement à DJOTODIA, qui était avec le général Oumar YOUNOUSS (depuis décédé). Je lui ai dit qui j'étais et ce que je faisais. [REDACTED]

PI



- [REDACTED]
21. Le 5 décembre 2013, les Anti-Balaka sont arrivés à BANGUI. Mais ils sont entrés seulement le 12 décembre 2013 à [REDACTED] est majoritairement habité par des Chrétiens. Dans la nuit du 11 au 12 décembre, des voisins chrétiens étaient venus m'avertir que les Anti-Balaka risquaient de venir. Ils le savaient car certains d'entre eux avaient des parents parmi les Anti-Balaka. Comme je m'entendais très bien avec mes voisins, ils ont tenu à me prévenir. Depuis leur arrivée, les Anti-Balaka s'attaquaient à tous les musulmans donc mes voisins savaient que j'étais en danger. J'ai dit à ma femme et mes enfants de partir immédiatement. Quant à moi, je suis parti le 12 au matin, vers 8h30. J'ai parlé par la suite au téléphone au Chef de quartier [REDACTED] qui m'a dit que les Anti-Balaka étaient venus à 10 heures du matin et avaient pillé toutes les maisons du quartier, y compris celle que je louais et qui appartenait à un Chrétien. C'est le secteur entier qui a été pillé sur plusieurs jours. Depuis mon départ le 12 décembre 2013, je n'ai plus remis le pied à [REDACTED] Je n'ai pas porté plainte.
22. Je possédais une maison au [REDACTED] sur la route de BOALI. Je n'y suis jamais retourné. Des rumeurs me sont parvenues qu'elle a été saccagée et que le terrain a même été vendu. Mais le chef de quartier est décédé et je ne sais pas à qui m'adresser pour avoir davantage d'information.
23. Après avoir quitté le quartier [REDACTED] je suis allé au Km5 chez mon grand-frère [REDACTED] (même père et même mère) avec ma femme et mes enfants. On se sentait plus en sécurité dans ce quartier car il y avait beaucoup de musulmans dans ce quartier. Presque la totalité des musulmans qui habitaient BANGUI avaient pris refuge au Km5. Egalement, Sangaris assurait la sécurité de ce secteur. Je savais aussi que je serais logé chez mon frère sans avoir à payer.
24. Le gouvernement tchadien avait envoyé des véhicules pour rapatrier les ressortissants Tchadiens. J'ai profité de la situation pour faire partir ma femme et mes enfants, même si aucun d'entre nous n'est Tchadien. C'était le 4 janvier 2014. Ils ont été emmenés à [REDACTED] (une sous-préfecture située au Tchad, à la frontière avec la RCA). Quant à moi je suis allé à l'aéroport où j'ai pris un vol commercial pour DOUALA (Cameroun) puis pour N'DJAMENA (Tchad), le 27 janvier 2014. Il n'y
- [REDACTED]



avait pas de vols directs pour N'DJAMENA car le gouvernement tchadien avait fermé les frontières. De N'DJAMENA je suis parti en véhicule chercher ma femme et mes enfants à [REDACTED] et nous sommes rentrés à [REDACTED] J'y habitais dans le [REDACTED] Nous y sommes restés de février 2014 jusqu'à mars 2016, soit pendant environ 14 mois.

25. Pendant le temps où j'étais au Tchad, je suis revenu à BANGUI deux fois : en décembre 2014 pour 20 jours et en mars 2015 pour deux mois (période durant laquelle j'ai participé au Forum national).
26. Je suis revenu définitivement à BANGUI en avril 2016 avec ma famille. Nous nous sommes installés dans le troisième arrondissement, dans le quartier [REDACTED] Depuis mon retour, j'ai été menacé par des éléments du groupe d'auto-défense du Km5 à deux reprises (ce groupe est constitué d'ex-Seleka). La première fois c'était il y a 6 ou 7 mois : j'ai été menacé par [REDACTED] et ses éléments, pour être intervenu avec le soutien du gouvernement centrafricain pour la libération de trois policiers qu'il avait pris en otage. Il a été tué plus tard aux alentours du 28 octobre 2016 pendant des combats entre son groupe et un autre groupe rival d'auto-défense dirigé par FORCE. La seconde fois que j'ai été menacé était en février dernier par un dénommé [REDACTED] [REDACTED] m'a menacé en raison de ma participation au sein du Comité consultatif de DDRR car il pensait que j'allais contribuer à forcer son groupe à rendre les armes. Il a été tué le lendemain du jour où il m'a menacé, probablement par les éléments de la gendarmerie centrafricaine.

L'AIDSPC

27. L'AIDSPC a été créée en 1995 pour faire entendre la voix des Peuhls, qui sont marginalisés. Je précise que les Peuhls sont aussi appelés « Mbororo ». La majorité de la population ne connaît pas le terme « Peuhl » et désigne plutôt les Peuhls par le terme « Mbororo », qui a une certaine connotation péjorative.
28. L'AIDSPC poursuit plusieurs objectifs : encourager la scolarisation des Peuhls et lutter contre les préjugés dont ils sont victimes à l'école; lutter contre les discriminations dont les Peuhls sont victimes dans l'accès aux soins, notamment lors des campagnes de vaccination; également lutter contre l'appauvrissement des Mbororo dont le bétail est souvent volé ou dont les enfants et les femmes sont pris en otage afin d'obtenir le paiement de rançons. La vente de bétail rapportant de l'argent (la vente de deux ou trois vaches peut rapporter un million de francs CFA), les Mbororo sont en effet considérés comme riches et c'est pour cela qu'ils sont victimes de ces actes.



PI



29. Les Mbororo, qui sont des nomades, ont commencé à être visés en 1990 par des groupes armés venus du Tchad, du Soudan (actuel Nord Soudan) et du nord du Cameroun, qui essayaient de leur voler leurs troupeaux et leur argent.
30. À sa création, notre association était financée par les cotisations et contributions de ses adhérents. Nous percevions 1000 francs CFA sur les ventes de vaches de nos membres (après impôt il restait 800 francs CFA pour l'association). Avant le conflit, l'AIDSPC comptait environ 12 850 adhérents, répartis dans douze des préfectures de la RCA. Cependant l'AIDSPC ne perçoit plus de contributions depuis le début du conflit et son Comité exécutif ne fonctionne plus. Reconstituer un Bureau de l'association supposerait la tenue d'une assemblée générale, ce qui nous permettrait également de relancer les adhésions des éleveurs Mbororo. Mais la tenue d'une assemblée coûte cher. A l'heure actuelle, j'essaie de relancer le fonctionnement de l'AIDSPC et suis le coordinateur du bureau *ad hoc*.
31. Entre 2014 et 2015 nous avons reçu un soutien financier du [REDACTED] une ONG chrétienne basée en France. Ce soutien financier avait pour objet le financement de trois activités : une mission d'évaluation des besoins des populations Peuhls déplacées; une action d'assistance humanitaire (50 000 euros) et la rédaction d'un rapport.

Missions d'évaluation

32. Ce qui a déclenché l'envie de faire ces missions ce sont les événements qui sont arrivés dans notre pays. En tant que leader de ma communauté, je me suis dit que je ne pouvais pas rester sans rien faire face à ces déplacements des Peuhls et j'ai donc eu l'idée de me rendre dans les endroits où les Peuhls Centrafricains sont partis se réfugier. J'ai pu mobiliser des partenaires, des amis et les associations de Peuhls Tchadiens et Camerounais pour obtenir des financements : [REDACTED]
- [REDACTED]

33. Le 1er mars 2014 j'ai publié un mémorandum à l'intention du gouvernement tchadien et du gouvernement camerounais [voir annexe B]. Ce mémorandum était l'occasion pour moi de parler de la situation des Peuhls réfugiés. En fait, il n'y a pas que les Peuhls qui ont fui les événements qui se sont produits en RCA, il y a aussi d'autres centrafricains. Mais eux ont pu rentrer au pays alors que les Peuhls restent réfugiés. Leur souffrance est plus grande.
- [REDACTED]



34. Nous sommes partis pour une mission d'évaluation au Tchad du 27 mars au 4 avril 2014 [voir annexe C]. Notre délégation se composait de moi-même, [REDACTED]

[REDACTED] Nous sommes partis de N'DJAMENA et nous sommes rendus dans plusieurs localités. Dans chaque localité, nous avons d'abord rencontré les autorités locales (sous-préfets, gouverneurs, chefs de cantons, chefs religieux traditionnels, responsables des éleveurs tchadiens) pour leur expliquer que nous étions venus pour faire une mission d'évaluation de la situation de vie des réfugiés centrafricains et en particulier des Peuhls. Puis, nous avons rencontré des réfugiés ou leurs délégués lors de réunions publiques et ils nous ont rapporté leurs doléances. Ils ont eu l'occasion de nous dire quelles étaient leurs conditions de vie, les difficultés qu'ils avaient rencontrées et certains actes dont ils avaient été victimes.

35. Au cours de cette mission, nous nous sommes rendus à MOUNDOU (LOGONE OCCIDENTALE), MBAÏBOKOUM (une préfecture à la frontière entre le Tchad et la RCA où les réfugiés étaient à peu près au nombre de 1000), BITOUI (une sous-préfecture du Tchad, à la frontière avec le Cameroun et la RCA), GORE, DOBA, KOUMRA, SAHR, MARO (et dans le camp de Grand-Sido à proximité).
36. Après cette tournée je me suis aperçu que mon association n'avait pas encore un niveau international ; qu'il fallait créer cette plate-forme afin de nous permettre de circuler librement dans les zones concernées. J'ai donc réuni l'association des Peuhls tchadiens, celle des Peuhls camerounais et la mienne des Peuhls centrafricains. [REDACTED] s'occupe de la plate-forme au Tchad. Au Cameroun, [REDACTED] qui est le représentant de l'AIDSPC (il est réfugié à [REDACTED] (tel [REDACTED]).
37. J'ai effectué deux missions au Cameroun, mais différentes de celle que j'avais réalisée au Tchad. [REDACTED] fait l'évaluation de la situation de réfugiés au Cameroun. Je suis allé contrôler son activité c'est-à-dire vérifier ce qu'il écrivait dans ses rapports. J'ai effectué une première mission au Cameroun le 20 avril 2015 et une deuxième fin février 2016.
38. Au Cameroun j'ai visité trois sites de réfugiés: le site de GADO (près de GARAMBOULAYE), celui de GAM (dans la préfecture de MAÏGANGA, région de l'ADAMAOUA) et celui de NDOKOYO (près de BERTOUA).
39. En RCA j'ai visité des sites de personnes déplacées et enclavées. Par « enclavé », je fais référence aux personnes qui résidaient dans ces zones et ne pouvaient plus en



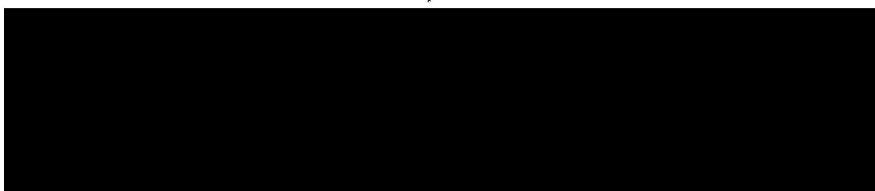
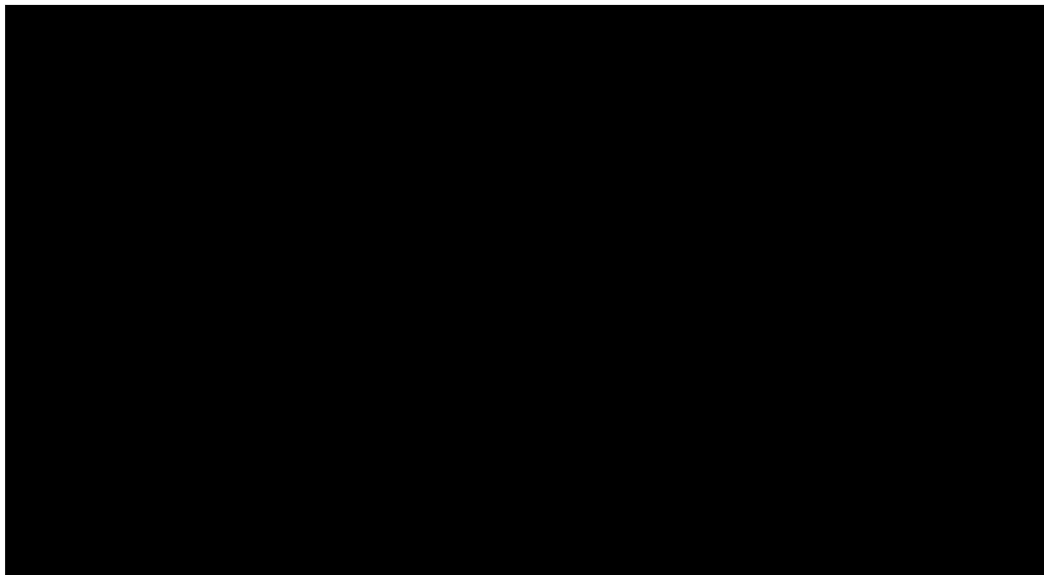
sortir pour des raisons de sécurité. Après la démission de DJOTODIA, moi et les gens comme moi ne pouvions plus circuler librement à partir de chez nous, à même un kilomètre, car dans la tête des Anti-Balaka (ici je ne parle pas des Centrafricains en général) nous étions des Seleka. La situation s'est apaisée avec la venue du Pape François.

40. Entre le 5 décembre 2013 et fin janvier 2014, les Anti-Balaka ont pris le contrôle de BANGUI (sauf une petite partie de Km5, une bande de 1 kilomètre et demi ; Km5 couvre l'ensemble du 3ème arrondissement) et de toutes les zones qui auparavant étaient sous le contrôle de la Seleka dans le reste de la RCA : la région d'OMBELLA-POKO, LOBAYE, MAMBERE KADEÏ, SANGA MBAÏRE, NANA MAMBERE, OUHAM PENDE, OUAM et KEMO. Quand les Anti-Balaka sont venus prendre le contrôle de ces zones, les Seleka étaient déjà partis mais les Peuhls et tous ceux qui pratiquaient l'Islam qui y étaient restés, ont été pris en otage. C'est-à-dire qu'en ce temps-là, dès lors que quelqu'un était Musulman, ou un converti à l'Islam, il était tué, même s'il était un autochtone, sans distinction de sexe ni d'âge. Tous subissaient le même sort. J'étais moi-même bloqué au Km5 de BANGUI et je recevais des informations par téléphone de ma famille et amis proches concernant les zones dont j'ai parlé plus haut. Même lorsque j'étais à N'DJAMENA, je recevais encore des appels. Un de mes frères [REDACTED] était à BODA, un autre au Km5 et j'avais des amis proches à YALOKÉ. Je sais bien ce qui s'est passé dans toutes les préfectures centrafricaines, sauf deux (VAKAGA, le chef-lieu de NDELE et BANGUI-BANGORA, chef-lieu de BIRAO). Je recevais des informations précises mais je ne peux pas vous donner des détails car je les ai recueillies dans mes fonctions d'humanitaire et de chef communautaire, pas comme enquêteur. Par contre je peux vous fournir des contacts.
41. Je suis venu en RCA du 9 au 28 décembre 2014, pour 20 jours. Je me suis rendu au site du Km5 (BANGUI), escorté par des militaires Burundais. Au Km5 étaient des Peuhls qui venaient de BODA, de YALOKÉ et de BOALI. Ceux qui venaient de BODA et BOALI avaient été bloqués au PK12 et des humanitaires et Sangaris étaient allés les chercher pour les amener au Km5, à la mosquée.
42. En avril 2016, je suis allé au site de BODA, et plus tard la même année à celui de YALOKÉ (lors de ces déplacements, j'ai profité à l'aller d'une escorte de la MINUSCA qui partait de GARAMBOULAYE). Lors de ma visite à YALOKÉ et BODA j'ai reçu des informations de la part de victimes. J'ai rencontré ces victimes à BODA et à YALOKÉ mais elles n'y vivaient pas, elles habitaient dans la périphérie. C'étaient des rescapés qui sont venus s'y réfugier. Ces personnes étaient arrivées dans ces localités depuis deux ans. Nous avions prévu d'aller à CARNOT mais je n'ai pas eu l'occasion de m'y rendre. L'équipe avec laquelle je devais partir ayant eu peur pour ma sécurité, ils m'ont dit de ne pas les accompagner.



La situation sécuritaire à BANGUI

43. Lorsque je suis allé à BANGUI en décembre 2014, une de mes anciennes voisines n'a pas voulu mettre mon nom dans son téléphone à côté de mon numéro et elle a refusé de prendre ma carte de visite. Elle m'a expliqué qu'aux barrières, les Anti-Balaka regardaient les répertoires de téléphones et que ceux qui avaient des noms de Musulmans dans leur répertoire étaient tués. En effet, lorsque les Anti-Balaka sont arrivés, il n'y avait plus de force de sécurité dans le pays et ils ont mis en place ces barrières car il fallait qu'eux assurent la sécurité. Pour eux tout ce qui était Musulman était mauvais. Ils faisaient donc du mal aux Musulmans aux barrières. Pour nous les noirs, il est facile d'identifier qui est Musulman, notamment par l'accent, par l'apparence physique et par le visage. Des barrières ont été installées partout dans les arrondissements de BANGUI et dans toutes les zones où ils étaient présents en dehors de BANGUI. Les Anti-Balaka fouillaient les voitures pour voir s'il y avait des Musulmans du 5 décembre 2013 jusqu'à la fin du gouvernement de transition. Moi je ne me promenais pas mais je sais qu'il y a des gens, des civils, qui ont été arrêtés. Fin 2016, je suis intervenu pour que ceux-ci soient libérés. J'ai appelé la gendarmerie nationale pour qu'ils aillent secourir ces gens et moi je suis allé les récupérer. C'était au PK9 sur la route de MBAÏKI. Même aujourd'hui, à certains endroits, les Anti-Balaka ont toujours des barrières, mais ils n'effectuent pas des contrôles comme avant. Ils maintiennent ces barrières dans l'optique du programme de DDRR.
44. Je connais personnellement plusieurs chefs Anti-Balaka : NGAISSONA, KOKATE, LAMAKA. Avant le conflit nous étions amis. Ils venaient chez moi. NGAISSONA était ministre et moi dans le Conseil économique et social. Il était comme un frère pour moi.



[REDACTED]

45. [REDACTED]

Le rapport

46. J'ai présenté aux enquêteurs un exemplaire du rapport intitulé « Les Peuhls Mbororo de Centrafrique – Une communauté qui souffre », publié par l'AIDSPC avec le soutien du CCFD comme expliqué ci-dessus. Il est identique au document que les enquêteurs m'ont présenté et qui porte l'ERN CAR-OTP-2049-0462.
47. Les conclusions de ce rapport sont basées sur les rencontres des membres de l'AIDSCP et de la Plateforme au Tchad et au Cameroun avec les réfugiés Peuhls.
48. Je ne prenais pas de notes personnellement pendant la mission au Tchad. Monsieur [REDACTED] faisait office de secrétaire.
49. J'ai contribué à ce rapport mais seulement pour une infime partie. Il a été rédigé par Monsieur Massalbaye TENNEBAYE (tel : [REDACTED]). Il s'occupe de la Ligue des droits de l'homme au Tchad (il en est l'ancien président). Au moment où il a rédigé le rapport il était directeur général au ministère de la justice du Tchad. Maintenant il est conseiller à la Primature tchadienne. Une fois le rapport rédigé, [REDACTED] et moi-même en avons fait la correction. C'est moi qui ai pris la photo qui figure en couverture du rapport lors de notre visite des réfugiés à MBAÏBOKOUM, au Tchad.
50. Ce rapport a été publié le 18 juin 2015. Il a été remis au gouvernement de transition, aux organismes internationaux, aux ambassadeurs de France et des Etats-Unis. Nous n'avons pas reçu de feedback de la part de ces autorités. L'UNICEF nous a félicités de manière officielle pour ce rapport.
51. Certains des faits qui sont décrits sous la section 4.6 m'ont été rapportés par des membres de ma famille et d'autres par des réfugiés que j'ai rencontrés pendant mes [REDACTED]



missions. Mais ils ne m'ont donné que les grandes lignes à ce moment-là. C'est monsieur Massalbaye TENNEBAYE qui a collecté ces informations détaillées sur le terrain et qui a compilé celles qui figurent à l'annexe 3 du rapport. Toutes les informations qui figurent dans ce rapport sont véridiques, car les Peuhls ne savent pas mentir. De plus, au moment où les Peuhls nous ont raconté cela, ils n'avaient pas à l'esprit d'intenter une action en justice.

52. Les réfugiés tchadiens ont vécu la même chose que moi. La différence entre eux et moi est que je vivais dans la grande ville. Donc quand les événements sont arrivés, j'ai pu prendre l'avion et partir. Mais eux ont été assassinés, pillés, violés, violentés. Il n'y a que ceux qui ont survécu qui ont pu partir au Tchad comme réfugiés.

La situation des Peuhls

53. Les Peuhls sont des nomades qui cherchent les meilleurs pâturages pour leurs animaux. Avant le conflit ils étaient présents dans 14 des 16 préfectures de RCA, dont celle de BANGUI. Du fait des violences, ils se sont ensuite réfugiés essentiellement au Cameroun et au Tchad car il s'agit de pays frontaliers faciles d'accès. Je précise que les Peuhls ont été les premières cibles des Anti-Balaka. C'est ensuite qu'a également été visée la communauté musulmane. Au début les Anti-Balaka disaient qu'ils se levaient contre les Seleka qui avaient envahi le pays.
54. Les Peuhls souhaitent pouvoir revenir en RCA. S'ils ne rentrent pas, c'est que la sécurité n'est pas encore revenue. Moi-même je ne me sens pas en sécurité. Nous sommes parfois menacés. Notamment des gens peuvent mimer devant nous le fait d'égorger quelqu'un, en passant leur main devant leur gorge. Les gens qui reviennent ont même peur de faire leur prière et de s'habiller en boubou. Néanmoins quelques Peuhls, peu nombreux, reviennent jusqu'à DAMARA, à BOALI, à SIBUT et à KEMO depuis qu'il y a un peu d'accalmie.
55. Les deux priorités premières du Président de la RCA nouvellement élu sont le DDRR et le retour des réfugiés. En ce moment, je prépare un plaidoyer que je présenterai aux autorités afin de plaider pour l'amélioration du sort des Peuhls.
56. Ce sont principalement les Anti-Balaka qui ont perpétré des exactions contre les Peuhls. Les Seleka en ont aussi commis mais il s'agissait d'exiger le paiement d'une somme d'argent ou la remise de 5 ou 10 bœufs. En revanche les Anti-Balaka tuent tout ce qui est Musulman et Peuhl sans exception et prennent leurs biens. Il est arrivé qu'ils tuent des gens, mettent leurs corps dans des cases puis y mettent le feu. Ce sont des survivants de ces événements, notamment de BOUCA, qui m'ont raconté cela. Des survivants de crimes commis par les Anti-Balaka à DJERE (près de BOSSANGO), à GUEN (sous-préfecture de GAZI), dans la Waka (BAMBARI) et à

OTP-2050-0799



sur 18

LIWOTO (sous-préfecture de KOAUNGO) m'ont également relaté ce qu'ils ont vécu. Tout comme certains des réfugiés que j'ai rencontrés au Tchad.

57. Je connais personnellement des gens dont on a tué les enfants ou la femme. Je connais également le nom de personnes qui ont été tuées. À ce moment-là, je leur parlais comme responsable communautaire et comme humanitaire. Je n'ai pas tenu compte de la CPI, les gens venaient me trouver pour m'informer de ce qui leur était arrivé dans les grandes lignes. J'estime que je ne suis pas en droit de vous donner le nom de quelqu'un qui serait victime ou qui serait l'auteur pour ne pas les exposer. Comme le Tchad et le Cameroun sont des Etats où les droits de l'homme n'existent pas, si je faisais cela, ma vie serait en péril. C'est pour cette raison que toutes les informations qui figurent dans le rapport ne sont que superficielles, qu'il n'y a pas d'information en profondeur.

Lettre CAR-OTP-2034-3886

58. Les enquêteurs m'ont présenté un document enregistré sous le numéro ERN CAR-OTP-2034-3886 [annexe D]. Il s'agit d'une lettre, datée du 25 septembre 2013, que j'ai adressée au Ministre des Affaires Sociales. Je précise que la signature qui figure sur cette lettre est mon ancienne signature, que j'ai utilisée jusqu'en 2014, et que j'ai dû changer après que quelqu'un l'a usurpée. Le but de ce courrier était d'informer le ministre de crimes commis par les Anti-Balaka notamment à BOSSANGO. J'avais été informé de ces crimes une semaine auparavant par [REDACTED] qui vivaient alors à BOSSANGO, juste derrière la FONAP, et par d'autres personnes de BOSSANGO qui m'appelaient pour me tenir informé car ils connaissaient ma position.
59. Quatre-vingt-trois Peuhls ont fui BOSSANGO pour DJOBE (à 30 kilomètres de YALOKÉ) après que les Anti-Balaka leur ont volé leurs bœufs et leur argent. Les gens qui étaient à BOSSANGO sont partis. Ceux qui étaient en brousse sont allés à GORE, au Tchad (à la frontière avec la RCA). Je ne connais pas le nom des Anti-Balaka impliqués, mais je sais que ce sont les Anti-Balaka qui ont attaqué BOSSANGO car lorsqu'ils ont commis ces exactions ils ont dit eux-mêmes qu'ils étaient des Anti-Balaka. J'ai su cela des gens qui m'ont rapporté ces événements. À cette époque, il y avait seulement les Seleka, les Anti-Balaka et les coupeurs de route dans la région.
60. À un moment donné le Président tchadien a envoyé des véhicules pour rapatrier les tchadiens de BODA, de BOALI, de MBAIKI ou de BOSSANGO. Beaucoup de personnes qui n'avaient pas la nationalité tchadienne en ont profité pour partir.
61. Je sais que ce sont les Anti-Balaka qui ont commis ces attaques parce que c'est ce qui m'a été rapporté et parce que le 15 mars 2013, pour les 10 ans de son investiture,



BOZIZE avait fait une déclaration dans le stade 20 000 places, dans laquelle il a dit que des étrangers, des Djam-Djaouid venus du Soudan, des mercenaires tchadiens, venaient semer le trouble dans le pays. Il a aussi mentionné dans ce discours les Musulmans du Km5 et de MISKINE et a demandé aux Centrafricains de se lever et de prendre les machettes, les flèches, tout ce qui est arme blanche et de défendre les institutions de la République. J'ai suivi ce discours, retransmis à la télévision nationale et à la radio nationale.

62. Par la suite Lévi YAKETE (coordinateur de KOKORA, qui signifie flèche) et un colonel, peut-être dénommé YAMBETE, ont servi de coordonnateurs pour partager de l'argent pour l'achat de machettes. Ils ont créé dans presque toutes les préfectures (sauf peut-être dans deux) une coordination à cet effet. YAKETE s'est lui-même proclamé coordonnateur de ceci à la radio.
63. KOKORA était une organisation de résistance populaire, qui a été créée à partir de la déclaration du 15 mars 2013 de BOZIZE. Deux jours après le discours, Lévi YAKETE a indiqué à la télévision nationale et à la radio nationale avoir mis sur pied cette organisation, KOKORA, qui devait se préparer pour affronter les mauvaises personnes qui allaient venir parce que l'armée nationale était impuissante à défendre le pays. Elle a disparu à l'arrivée de DJOTODIA, puis le relais a été pris par les Anti-Balaka (je ne sais pas si ce sont les mêmes personnes qui faisaient partie de KOKORA qui ont rejoint les Anti-Balaka).
64. Les Anti-Balaka ont été créés en 2009 par le Président BOZIZE. Le Président BOZIZE a confié pour mission [REDACTED] de distribuer des armes de chasse, des munitions et de l'argent dans ces régions : MAMBERE-KADEÏ, NANA-MAMBERE, OUAM, OUAM-PENDE, KEMO, NANA-NGRIBIZI, WAKA, HAUTE-KOTTO. [REDACTED] a fait une mission de 60 jours, il faisait des allers-retours entre BANGUI et les provinces. Après le passage du ministre, les radios provinciales faisaient des reportages sur ces distributions d'armes aux chefs de quartiers et aux chefs de village pour qu'ils les donnent aux Anti-Balaka. Ils disaient que c'était pour qu'ils puissent se défendre contre les coupeurs de route. BOZIZE était le chef des armées, il aurait pu demander aux militaires, aux policiers et à la gendarmerie de faire cela. Pour moi, le fait qu'il distribue des armes aux gens en brousse montre qu'il avait de mauvaises intentions. De plus, j'étais Vice-Président, représentant des minorités dans le comité du 5ème arrondissement du KNK. J'ai tenu ces fonctions de 2005 à 2013. Le KNK était le parti de BOZIZE et nous tenions des réunions au Bureau politique du KNK près de l'Assemblée Nationale dans le 4ème arrondissement. Dans le cadre de ces fonctions, toujours en 2009, j'ai appris que les Anti-Balaka étaient en train d'être formés à BOUAR, par un formateur traditionnel (dont j'ai oublié le nom). C'est-à-dire qu'il leur donnait des gris-gris pour se mettre sur le corps, leur faisait des scarifications,



leur donnait des produits ou médicaments qu'ils buvaient. Cela m'a été également rapporté par [REDACTED] qui vivaient à BOUAR.

Lettre adressée au Représentant spécial du BINUCA

65. J'ai présenté aux enquêteurs une lettre datée du 10 octobre 2013 que j'ai adressée au Représentant spécial du BINUCA (Bureau des Nations Unies en Centrafrique) [Annexe E]. J'ai envoyé cette lettre aux Nations Unies car ma lettre du 25 septembre 2013 adressée au gouvernement, mentionnée précédemment dans ma déclaration, était restée sans suite.
66. L'objectif de ce courrier était d'informer le Représentant spécial d'incidents ayant eu lieu à BOUCA, BOSSANGO, BENZAME, KORO-M'POKO et dans les villages de DJÖH, de KANA, ANGOUARA et de OUMARA depuis le 10 septembre 2013 et dans le cadre desquels plus de cinquante campements d'éleveurs Peuhls avaient été attaqués, incendiés et saccagés. La lettre mentionne que 102 familles d'éleveurs ont été tuées, exécutées et brûlées vivantes. Il s'agissait en fait de 102 personnes. La lettre fait également état du vol de 50 000 têtes de bétail par des éléments Anti-Balaka. Il s'agit en fait de 5000 têtes de bétail. Il y a eu de nombreux incidents dans la préfecture de l'OUHAM car il y avait là beaucoup d'éleveurs. Les incidents ont débuté dans cette zone car il s'agit de la région de l'ancien président BOZIZE. Les premières victimes ont été les Peuhls qui étaient en brousse. A part BOUCA, toutes ces localités se trouvent dans la Préfecture de BOSSANGO.
67. Il est aussi mentionné dans cette lettre que plus de 300 familles ont été forcées de s'exiler à BOSSANGO et YALOKÉ ainsi que dans le village de GBALOKO (BEGOUA). En réalité il s'agissait de 300 personnes.
68. Les informations rapportées dans cette lettre m'ont été données par le chef des Peuhls de la Préfecture de OUHAM (son prénom est [REDACTED] au Tchad), qui m'a informé de ce qui se passait dans la localité où il se trouvait. Elles m'ont aussi été données par d'autres personnes. Il y a un chef des Peuhls par ressort de préfecture. Par exemple, le Chef des Peuhls de la Sous-Préfecture de [REDACTED] s'appelle [REDACTED]. J'ai aussi rencontré une fois un groupe de Seleka qui m'a donné des informations par rapport aux exactions mentionnées dans cette lettre.
69. J'ignore le nom des Anti-Balaka qui ont perpétré les attaques mentionnées dans cette lettre et je n'ai pas cherché à le connaître. Pour moi les grands responsables étaient BOZIZE, YAKETE ou NGAISSONA. Je dis qu'ils sont les grands responsables car ils ont inculqué dans la tête des auteurs de ces faits de commettre ces actes. Si le chef de l'Etat s'adresse à la population et dit de faire quelque chose, même si une partie de la population ne le fait pas, il y aura toujours une partie de la population pour le suivre. Je fais référence au discours de BOZIZE du 15 mars 2013.



Et je dis également que NGAISSONA est un grand responsable car lui-même s'est proclamé coordinateur général des Anti-Balaka devant la communauté nationale et internationale.

70. Tout comme ma lettre du 25 septembre 2013 adressée au Ministre des Affaires Sociales, mon courrier du 10 octobre 2013 au Représentant spécial de la BINUCA est resté sans suites.

ANNEXES

71. Annexe A : Les enquêteurs ont fait une copie du statut et du règlement intérieur de l'ASDPC que je leur ai remis à l'occasion de cet entretien.
72. Annexe B : Les enquêteurs ont fait une copie du mémorandum que j'ai envoyé le 1er mars 2014 aux gouvernements tchadiens et camerounais. Je le leur ai remis à l'occasion de cet entretien.
73. Annexe C : Les enquêteurs ont fait une copie du programme de la mission d'évaluation que j'ai effectuée au Tchad entre le 27 mars et le 4 avril 2014. Je le leur ai remis à l'occasion de cet entretien.
74. Annexe D : Document enregistré sous le numéro ERN CAR-OTP-2034-3886 qui m'a été présenté par les enquêteurs. Il s'agit d'une lettre, datée du 25 septembre 2013, que j'ai adressée au Ministre des Affaires Sociales.
75. Annexe E : Les enquêteurs ont fait une copie de la lettre que j'ai adressée au représentant spécial de la BINUCA le 10 octobre 2013. Je le leur ai remis à l'occasion de cet entretien.

Clôture de l'entretien

76. Il m'a été expliqué que les personnes à qui les juges conféraient le statut de victime seraient autorisées à participer aux audiences et pourraient éventuellement être indemnisées. J'ai été informé de l'existence et du rôle de la Section de la participation des victimes et des réparations, ainsi que de la procédure à suivre pour présenter une demande en vue d'obtenir le statut de victime et je consens à ce que mes données personnelles lui soient communiquées.
77. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la Cour. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par

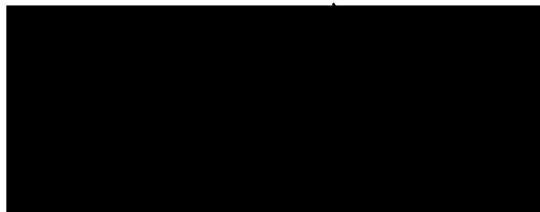


exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins.

78. Les enquêteurs m'ont informé des mesures de protection susceptibles d'être adoptées pendant ou après l'enquête et/ou le procès.
79. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition du Bureau pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
80. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
81. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
82. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.

ATTESTATION DU TÉMOIN

La présente déclaration m'a été lue en français et en sango et est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration de mon plein gré et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour pénale internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.



DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 17 sur 18



CAR-OTP-2050-0804



ATTESTATION DE L'INTERPRÈTE

1. Je, soussignée [REDACTED] atteste que :
2. Je suis dûment qualifiée pour interpréter du sango au français et du français au sango.
3. Monsieur HOUSSENI Bi Bouba Waziri m'a informé qu'il parle et comprend le sango.
4. J'ai traduit verbalement la déclaration ci-dessus du français vers le sango en présence de Monsieur HOUSSENI Bi Bouba Waziri, qui semble avoir entendu et compris la traduction que j'en ai faite.
5. Monsieur HOUSSENI Bi Bouba Waziri a reconnu que les faits et les questions figurant dans sa déclaration, telle que je l'ai traduite, sont véridiques pour autant qu'il sache et s'en souvienne et l'a par conséquent signée à l'endroit prévu à cet effet.

Signature : [REDACTED]

